



DOSSIER DE PRESSE



TPM signe un partenariat avec la Caisse des Dépôts (2017-2020)

Le 6 juillet 2017



TPM et la Caisse des Dépôts se réunissent le 6 juillet afin de signer une convention de partenariat s'étendant sur la période 2017-2020. Cette convention vise à accompagner TPM dans sa transformation en métropole et à conforter son rayonnement européen et euro-méditerranéen autour de 4 axes : la transition territoriale, la transition numérique, la transition énergétique et la transition démographique. Au travers de cette convention, la Caisse des Dépôts apporte des solutions innovantes et des financements en matière de développement économique, cohésion sociale, transition écologique, énergétique et numérique. Elle participera à différentes études identifiées dans le cadre de cette convention, à hauteur de 25% sur 1,2 million d'euros. Elle financera également 300 000 euros d'études qui entraîneront 300 millions d'euros de travaux d'investissement engagés par TPM.

Contact presse : Marie Minair 04 94 93 83 89 / 06 22 71 17 13 / mminair@tpmed.org

Introduction

TPM et la Caisse des Dépôts entretiennent des relations fortes depuis 2005. L'objet de la convention est le partenariat autour des grands projets de développement du territoire menés par TPM et sa stratégie métropolitaine, et l'accompagnement par la Caisse des Dépôts en moyens financiers et en solutions innovantes.

La communauté d'agglomération TPM s'engage à faire jouer au territoire, troisième pôle urbain de la façade méditerranéenne, un rôle économique, scientifique et universitaire de premier plan. La communauté d'agglomération TPM entend réaffirmer la compétitivité de la métropole toulonnaise au plan européen et euro-méditerranéen dans le domaine maritime, de construire autour de la Rade un grand projet de développement durable affirmant ses fonctions économiques, environnementales et d'équilibre social, et de s'inscrire dans la construction d'une métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Caisse des Dépôts, de son côté souhaite accompagner la communauté d'agglomération TPM dans sa transformation en métropole en concentrant son action au travers de quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme des territoires et de la France : la transition territoriale, la transition numérique, la transition énergétique et écologique et la transition démographique. Son soutien est apporté sous formes de solutions innovantes et de financements en matière de développement économique, cohésion sociale, transition écologique, énergétique et numérique.



1- Une convention pour participer et accompagner la stratégie métropolitaine de TPM

Cette convention entre TPM et la Caisse des Dépôts participe et accompagne la stratégie métropolitaine de TPM et s'articule autour de :

TPM, une métropole croissance verte et solidaire

La convention vise à accompagner TPM :

- Dans l'élaboration de sa stratégie en matière de transition écologique et créer notamment une plateforme de rénovation énergétique ;
- Dans le suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- Dans l'engagement de l'agglomération dans la démarche de labellisation CIT'ENERGIE par l'ADEME pour sa politique énergie-climat;
- Dans sa politique de densification de l'habitat afin de limiter les déplacements domicile-travail dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat ;
- Dans les Contrats de ville du territoire et les territoires fragilisés, la Caisse des Dépôts intervenant comme partenaire principal aux cotés de l'Etat dans les Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine du territoire.

TPM, une métropole numérique et intelligente

Au travers du déploiement du réseau Très Haut Débit et en complément, la convention vise notamment des aides pour accompagner le développement numérique du territoire, au travers par exemple du service Near Field Communication ou sans contact de TPM ; ou encore accompagner la dynamique de la labellisation French Tech.

- Le développement d'une plateforme mutualisée d'innovation Sealab, vitrine des systèmes intelligents appliqués aux domaines navals et connexes.
- La politique de ports connectés et smart ports dans le cadre de la nouvelle compétence portuaire de TPM;
- Le soutien à l'enseignement supérieur sur le territoire, notamment au travers de l'appui au développement de la vie étudiante ou au développement d'un parc de logement public-privé.

TPM, une métropole attractive

- Le transport est un des axes majeurs d'intervention de l'agglomération : La Caisse des Dépôts mobilisera des prêts du fonds d'épargne pour améliorer l'offre de mobilité à l'échelle métropolitaine dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains.
- Le développement touristique : La Caisse des Dépôts apportera son expertise et sa capacité financière notamment sur 3 cibles : l'hébergement, les équipements et infrastructures et les entreprises.
- Le développement du Technopôle de la Mer, symbole de la stratégie régionale de l'innovation et d'un ancrage territorial fort des domaines d'activités d'excellence économique. La convention développera notamment l'aménagement de la base marine du Technopôle de la Mer « Espace de La Seyne ».
- Et les Zones d'Activité Economiques et sites à enjeux économiques du territoire : Le partenariat porte sur une mise en valeur rapide des fonciers identifiés sur les ZAE et sites à enjeux économiques et métropolitains du territoire.



La convention vise aussi : à accompagner le développement des structures opérationnelles en appui au développement métropolitain, sécuriser le financement des investissements pluri annuels de la métropole (PPI), et accompagner l'effet « levier » des projets de développement métropolitain, notamment par des investissements en fonds propres.

2 - Un partenariat ancien

Toulon Provence Méditerranée et la Caisse des Dépôts entretiennent historiquement un partenariat sur un certain nombre de domaines et projets, notamment les plus emblématiques tels que :

- Le pôle Mer Méditerranée et le Technopôle de la Mer ;
- Le « Quartier de la créativité et de la connaissance »
- La réhabilitation du centre ancien de Toulon ;
- Les opérations de renouvellement urbain ;
- Les voiries du Grand Projet Rade et le Transport en Commun en Site Propre ;
- La mise en place d'une infrastructure de télécommunication mutualisée Très Haut Débit ;
- Le pôle Universitaire et les logements étudiants dans le centre ancien de Toulon.

3 - La communauté d'agglomération TPM

Toulon Provence Méditerranée, territoire couvert par le SCOT Provence Méditerranée, regroupe 12 communes dont la politique d'aménagement vise à préserver le cadre et la qualité de vie de plus de 425 000 habitants. Elle regroupe 43% de la population du département du Var, sur un territoire de 36 654 hectares.

TPM est une agglomération dynamique, qui investit dans la culture, l'innovation et le développement économique et technologique. Elle souhaite répondre aux besoins de ses habitants en termes d'emplois et de logements, tout en préparant la métropole.

4 - La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Contacts presse : Caisse des Dépôts

Christelle Assié – christelle.assie@caissedesdepots.fr

Esther Even – esther.even@caissedesdepots.fr



Contact presse : Marie Minair 04 94 93 83 89 / 06 22 71 17 13 / mminair@tpmed.org